AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable : Canal d'Ille-et-Rance

Titre : Ouverture de la navigation et restriction de mouillage - Navigation opening, draught restriction

Avis n° : 2025 VIR-B n° 20

du : 04/04/2025

Secteur (bief) : Canal d'Ille et Rance

Fait(s) à signaler :

Annule et remplace le 2025-VIR-B n°18
Les usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation est ouverte sur le canal d'Ille et Rance à compter de vendredi 4 avril 2025, 9h00.
Les usagers sont informés des restrictions de mouillage suivantes :
- 0,95 m de l'écluse du Mail (n°1) à l'écluse de Saint-Médard (n°13)
- 1,30 m de l'écluse de Saint-Médard à l'écluse de Dialais (n°31)
- 0,70 m de l'écluse de la Dialais à l'écluse de la Moucherie (n°32)
- 0,85 m de l'écluse de la Moucherie à l'écluse de Boutron (n°45)
- 0,75 m de l'écluse de Boutron au vieux pont de Dinan
- 1,15 m du vieux pont de Dinan à l'écluse du Chatelier (n°48)

Une campagne de dragages, visant à améliorer le mouillage sur les secteurs les plus envasés, sera réalisée en avril et mai 2025. Le mouillage sera actualisé par avis à batellerie.

Les usagers de la voie d'eau sont invités à faire preuve de vigilance et à respecter les consignes qui pourraient être données par les éclusiers.

L'adj. à la cheffe de subdivision

FREDERIC RAKOTO ARISOA

Signature numérique de FREDERIC RAKOTOARISOA
Date : 2025.04.04 15:41:34 +02'00'

Avis émis par : Subdivision Vilaine, canal d'Ille-et-Rance

Région Bretagne

Canaux de Bretagne
Un service de la Région Bretagne

Direction des Canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
canaux.bretagne.bzh/